

## Note relative au lancement de la campagne ENC MCO portant sur les données 2012

---

<b>1.</b>	<b><u>ECHANTILLON VALIDE DE LA CAMPAGNE ENC MCO 2012 .....</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b>2.</b>	<b><u>CALENDRIER DE LA CAMPAGNE .....</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b>3.</b>	<b><u>ENC MCO DONNEES 2012 : GUIDE METHODOLOGIQUE, DOCUMENTATIONS TECHNIQUES, ET TABLE DES ICR.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b>3.1.</b>	<b><u>VERSION CCAM ET VERSION DES ICR.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b>4.</b>	<b><u>DOCUMENTS CONTRACTUELS.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b>4.1.</b>	<b><u>CONVENTION .....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b>4.2.</b>	<b><u>CHARTRE QUALITE.....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b>5.</b>	<b><u>PRECISIONS METHODOLOGIQUES.....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b>5.1.</b>	<b><u>LES JOURNEES ADMINISTRATIVES .....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b>5.2.</b>	<b><u>SEMANTIQUE SUR LE TYPE D'HOSPITALISATION.....</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b>5.3.</b>	<b><u>TRAITEMENT DU PRODUIT 7471 « FONDS D'INTERVENTION REGIONAL » POUR LA PARTIE FINANCEMENT MIG .....</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b>5.4.</b>	<b><u>CALCUL DES OMEGAS .....</u></b>	<b><u>7</u></b>
<b>6.</b>	<b><u>PRINCIPALES NOUVEAUTES DES OUTILS INFORMATIQUES .....</u></b>	<b><u>7</u></b>
<b>6.1.</b>	<b><u>ARCANH.....</u></b>	<b><u>7</u></b>
<b>6.2.</b>	<b><u>ARAMIS .....</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b>6.3.</b>	<b><u>LES TABLEAUX DE CONTROLE (TDC) .....</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b>6.4.</b>	<b><u>L'APPLICATION ENC SUR LA PLATEFORME E-PMSI .....</u></b>	<b><u>10</u></b>
<b>7.</b>	<b><u>NOUS CONTACTER .....</u></b>	<b><u>11</u></b>
	<b><u>ANALYSE DU COUT UNITAIRE EXTREME DES SAC, SAMT, SAMX POUR L'ENC.....</u></b>	<b><u>18</u></b>

## 1. Echantillon validé de la campagne ENC MCO 2012

Le nombre d'établissements constituant l'échantillon de l'ENC MCO 2012, est stable par rapport à 2011 (115 établissements en 2012 contre 111 en 2011).

	2012		2011	
	Ex DGF	Ex OQN	Ex DGF	Ex OQN
Nombre d'établissements	66	49	65	46

La liste des établissements validée en COPIL (établissements participants en début de campagne donc incluant les abandons) pour l'ENC MCO 2012 se trouve sur le site de l'ATIH à l'adresse suivante :

<http://www.atih.sante.fr/index.php?id=000B600001FF>.

## 2. Calendrier de la campagne

18 Avril 2013	Mise à disposition des outils ENC MCO (ARCA <sup>n</sup> H / ARAMIS).
02 Mai 2013	Ouverture de la plateforme / Mise en ligne des TdC.
14 et 15 Mai 2013	Rencontre ATIH - superviseurs
21 Mai 2013	Mise en ligne du guide de lecture des TdC
Mardi 28 mai 2013	Réunion clôture 2011 / lancement 2012 aux établissements.
1 <sup>er</sup> juin	<b>Bilan préalable</b> réalisé par le superviseur.
15 juin 2013 <b>(repoussé au 30 Juin 2013)</b>	Date limite de 1 <sup>ère</sup> validation des données. - <i>La date du premier envoi sera considérée comme valide si les données envoyées sont exhaustives pour les deux logiciels.</i>
12 juillet 2013	<b>Bilan intermédiaire</b> réalisé par le superviseur. - <i>Ce bilan comprend l'analyse de la rubrique 1 des TdC. Ces éléments devront donc présenter des résultats conformes aux attentes de l'ENC décrites notamment dans le guide méthodologique. Il est également nécessaire à cette première date d'avoir pris connaissances de la rubrique 2 des TdC.</i>
15 juin / 15 septembre 2013	Période d'analyse et d'échanges avec le superviseur.
15 septembre 2013	Date limite de dernière validation des données.
fin octobre 2013	<b>Rapport de supervision</b> réalisé par le superviseur dans les 30 jours suivant la date de validation des données par l'établissement.

La répartition des superviseurs est définie par l'ATIH. Chaque établissement a reçu un courrier de notification du superviseur mi-avril 2013.

La supervision sera effectuée lors de cette campagne par :

- 14 superviseurs vacataires,
- Le CNEH.

*Cf annexe 1 : Etapes du calendrier ENC MCO 2012*

### **3. ENC MCO Données 2012 : Guide méthodologique, documentations techniques, et table des ICR**

Tous les documents nécessaires à cette campagne sont diffusés sur le site de l'ATIH. Pour l'ENC MCO données 2012, ces documents sont disponibles sur le site de l'ATIH sous le lien suivant :

<http://www.atih.sante.fr/index.php?id=000B700004FF>

#### **3.1. Version CCAM et Version des ICR**

Ce point rappelle qu'il ne faut pas confondre la version de la CCAM avec la version des ICR de la CCAM.

Ainsi, depuis le 14/12/2012 est parue la version v29 des actes CCAM sur le site ameli.fr

« La version 29 de la CCAM met en œuvre au 14/12/2012 des modifications de notes d'indication (ajout, suppression ou modification), des modifications de libellés (6 actes, 1 modificateur). Depuis le 14/02/2013, cette version intègre une mise à jour documentaire de la note du modificateur K. »

Puisqu'il n'y a pas d'ajout d'actes entre la v28 et v29 des actes CCAM, **la version des ICR en vigueur reste la v 28**. Celle-ci est disponible sur le site de l'ATIH :

<http://www.atih.sante.fr/index.php?id=000320000000>

## **4. Documents contractuels**

### **4.1. Convention**

La convention 2012 a été adressée à chaque direction d'établissement au premier semestre 2012.

## 4.2. Charte Qualité

La nouveauté de la campagne 2012 est la hausse du taux de suivi au séjour des comptes de sous-traitance à hauteur de **20%**.

Le taux de suivi sera évalué par le ratio suivant :

$$\frac{\text{Charges totales AFFECTEES au séjourMCO}}{\text{Charges totales AFFECTABLES au séjourMCO}} \times 100$$

Les charges totales affectées au séjour sont issues du logiciel Aramis, alimenté par séjour pour les besoins de l'ENC.

Les charges totales affectables au séjour sont obtenues à partir des données de comptes renseignées dans Arcanh conformément au guide méthodologique de l'ENCC. (Arcanh – phase VI, charges totales affectables au séjour de l'hospitalisation MCO).

Rappelons que les taux de suivi indiqués dans la charte qualité constituent un objectif minimal à atteindre.

## 5. Précisions méthodologiques

### 5.1. Les journées administratives

#### Le comptage des journées administratives dans ARCAAnH (fait par l'établissement)

Ce point a été présenté en comité technique inter-champs du 26/03/2012.

Suite à un questionnaire transmis aux établissements le 26/10/2012 sur ce sujet, il nous est apparu important de définir de manière claire et simple les règles de comptage des journées administratives demandées dans ARCANH.

Les journées administratives concernent la période du 01/01/N au 31/12/N.

Tableau des règles de recueil des journées administratives pour l'ENC MCO			Règle de comptage
	Cas	Sous-Cas	Consigne ENC : les journées par RUM sont ensuite à affecter aux SAC et SAMX de réa
HC	Séjours >= 1 jour (Date de sortie - Date d'entrée >=1)	Mono-RUM	Date de sortie - Date d'entrée
		Multi-RUM	Dont aucun RUM n'a de durée de séjour partielle = 0 Date de sortie - Date d'entrée pour chaque RUM
			Dont 1 RUM a une durée de séjour partielle = 0 Date de sortie - Date d'entrée pour chaque RUM >= 1 jour + 1 passage pour le RUM = 0 jour (à indiquer dans la case "nombre de RUM à 0 jour en HC" dans ARCANH)
		Dont plusieurs RUM ont une durée de séjour partielle = 0 Date de sortie - Date d'entrée pour chaque RUM >= 1 jour + 1 passage pour chaque RUM = 0 jour (à indiquer dans la case "nombre de RUM à 0 jour en HC" dans ARCANH)	
HdJ	Séjours hors séances (=CMD 28) = 0 jour (Date de sortie = Date d'entrée) <i>communément appelés "ambulatoires" dans l'ENC</i>	Mono-RUM	1 passage Compter 1 dans le nombre de journées ARCANH <i>NB : il peut s'agir de patients décédés le jour de leur arrivée</i>
		Multi-RUM	1 passage pour chaque RUM = 0 jour Compter 1 par passage dans le nombre de journées ARCANH
Séances	Séances (=CMD 28)	Mono-RUM	Comptage du nombre de séances et non du nombre de journées Cas 1 : 1 séjour = 1 séance ex : RUM 1 : du 04/02 au 04/02 = 0 jour = 1 séance => compter 1 dans le nombre de journées ARCANH  Cas 2 : 1 séjour = n séances ex : RUM 1 : du 04/02 au 18/03 comprenant 7 séances = 42 jours = 7 séances => compter 7 dans le nombre de journées ARCANH

Sources des données pour le comptage des journées :

- Le fichier RSS pour ceux qui utilisent la correspondance UM-SA
- Le fichier 2 d'ARAMIS pour ceux qui l'importe dans ARAMIS

En annexe, vous trouverez un schéma récapitulatif des règles avec des exemples pour chaque règle.

#### La valorisation des journées administratives (fait par l'ATIH)

Le parcours du patient dans les unités d'hébergement, au cours d'une **hospitalisation complète (HC)**, a évolué dans l'ENC. Nous avons constaté que le nombre de séjour >0 jour en HC ayant un passage dans une UM d'une durée inférieure à 24 heures (ce passage est appelé RUM à 0 jour) est devenu important.

Le tableau ci-dessous illustre l'ensemble des cas de valorisations des RUM à 0 jour.

Pour les passages dans une UM d'une durée inférieure à 24 heures des **séjours d'HC** (séjour >0 jour), il a été acté une nouvelle valorisation. Le coût de ces passages dans les séjours d'HC concernés sera valorisé à une demi-journée (séjours 3 et 4).

A noter que pour l'**hospitalisation de jour** (0 jour), la valorisation reste identique aux années précédentes (séjours 1 et 2).

### Illustration de la valorisation des RUM à 0 jour.

Séjour	Nombre de RUM du séjour	N° UM	Durée partielle de séjour PMSI	Durée totale du séjour PMSI	Pondération de valorisation ENC réalisée par l'ATIH
1	1	0001	0	0	1
2	2	0001	0	0	½ (1/nb RUM)
2	2	0002	0		½ (1/nb RUM)
3	2	0001	0	1	1/2
3	2	0002	1		1
4	2	0001	0	4	1/2
4	2	0002	4		4

## 5.2. Sémantique sur le type d'hospitalisation

Ne pas confondre « Type d'hospitalisation de la SAC » avec le « Type d'hospitalisation du séjour ».

Exemple : dans une SAC de chirurgie ambulatoire peuvent passer des patients dont l'état peut s'aggraver et vont donc être transférés dans une SA d'hospitalisation complète.

Pour ce séjour en HC, le patient sera passé dans une SAC d'ambulatoire puis dans une SAC d'HC.

## 5.3. Traitement du produit 7471 « Fonds d'intervention régional » pour la partie financement MIG

Les produits FIR finançant une MIG doivent être imputés en Produits non déductibles en Phase III hors MIG.

Il ne faut pas déduire ces produits des charges des MIG correspondantes.

Les MIG correspondantes à ces financements se traitent de la même manière que les années précédentes (voir note sur les MIG sur le site de l'ATIH : <http://www.atih.sante.fr/index.php?id=000B700004FF>)

## 5.4. Calcul des omégas

Ce point est évoqué dans la note de début de campagne de l'ENC 2011.

Celle-ci se trouve sur le site de l'ATIH : <http://www.atih.sante.fr/index.php?id=000B700003FF>

## 6. Principales nouveautés des outils informatiques

### 6.1. ARCAAnH

Parmi les **nouveautés 2012 sur la partie « paramétrage »** du logiciel, on notera :

- Pour les SAC et SAMX, ajout du champ « Nombre de RUM à 0 j en HC » : voir modalité dans le chapitre 5 du présent document.
- Refonte de la partie « Activités cliniques hors MCO » avec une nouvelle mise en forme
- Ajout du module « Correspondance des SA » :
  - Ce module concerne les établissements qui ont participé à l'ENC 2011 **ET** ont utilisé le nouvel arbre analytique pour l'ENC 2012. Il s'agit de fournir la correspondance entre les SA 2011 codées avec l'ancien arbre analytique et les SA 2012 codées avec le nouvel arbre analytique.
  - Grâce à cette correspondance, les comparaisons par SA dans les tableaux de contrôle restent possibles. L'établissement doit remplir la colonne code SA 2012 pour chaque ligne. Toutes les SA 2011 doivent avoir une correspondance en 2012 (si la SA est supprimée, choisir le libellé « Non Concerné »).
  - Le détail des modalités de remplissage de cette étape se trouve dans le manuel d'utilisation du logiciel ARCAAnH (intégré au logiciel). Le format du fichier d'import se trouve dans le document format de fichiers disponible sur le site de l'ATIH : <http://www.atih.sante.fr/index.php?id=000B700004FF>

**Concernant la partie « classeur ARCANH », on notera les évolutions suivantes :**

- Import des fichiers dans toutes les phases d'ARCANH :
  - Il est désormais possible d'importer des fichiers .txt dans toutes les phases d'ARCANH (sauf la phase II retraitement PCS). Les formats de fichiers sont disponibles sur le site de l'ATIH : <http://www.atih.sante.fr/index.php?id=000B700004FF>
  
- Revue de l'onglet « Données administratives » : Il faut saisir les ETP sur LM et LGG et Autres activités.
  
- Onglet « PCS » : Mise à jour des comptes et harmonisation des PCS sur les 3 champs (MCO / SSR / HAD)
  
- Nouvelle mise en forme de l'onglet « Phase II retraitement PCS »
  
- Nouvelle mise en forme de l'onglet « Phase VI »
  
- Revue de l'onglet « Contrôles » : Ajout de nouveaux contrôles.

## **6.2. ARAMIS**

Le logiciel ARAMIS est stable pour 2012

## **6.3. Les tableaux de contrôle (TDC)**

Quelques tableaux de contrôle font leur apparition cette année :

- Tableau 1.6.2 : Description de l'activité
- Tableau 1.14 : Nombre d'ETP au global
- Tableau 1.16 : Analyse des charges par champs d'activité

L'ancien TDC 4.17 devient le TDC 4.1. En effet, celui-ci permet de voir tout de suite si le paramétrage ARCANH est en adéquation avec les ICR utilisés dans ARAMIS.



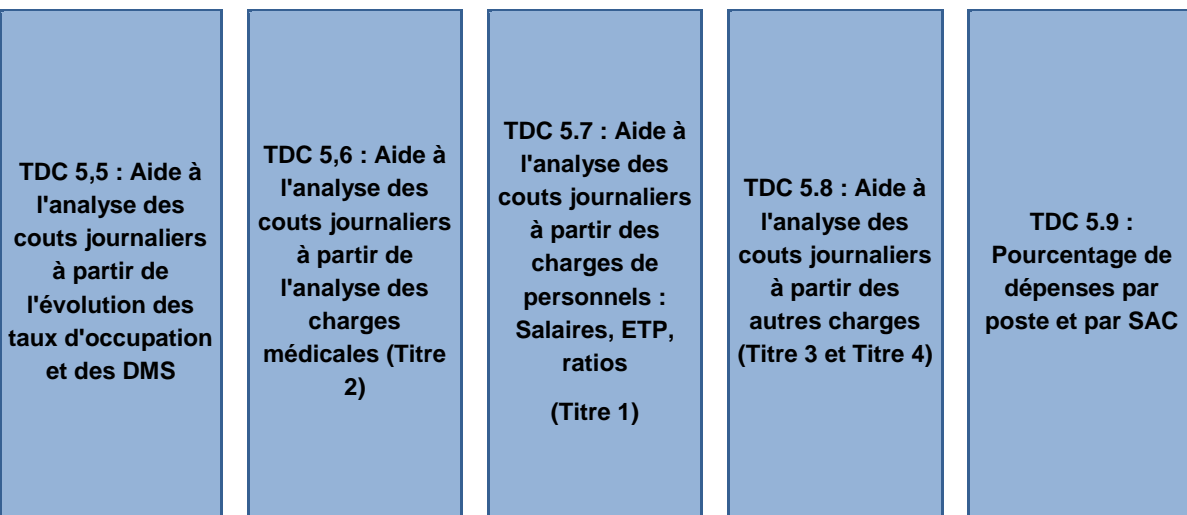
Les tableaux de contrôle 5, 6 et 7 ont été revus selon l'enchaînement suivant (exemple des SAC) :

**TDC 5.1 : Evolution de l'activité des SAC entre N-1 et N**

**TDC 5.2 : Exhaustivité de l'activité par SAC**

**TDC 5.3 : Traduction en euros de l'exhaustivité des données par SAC (=impact sur la base de cout du défaut d'exhaustivité)**

**Tableau 5.4 : Evolution des coûts journaliers des SAC entre N-1 et N**



Vous trouverez une note sur l'analyse des coûts extrêmes en annexe.

Les informations de ces tableaux sont les mêmes que N-1 avec une présentation différente.

Seuls les TDC 5.6, 6.7 et 7.5 sont nouveaux (exemple ci-dessous du 5.6):

**Tableau 5.6 : Aide à l'analyse des coûts journaliers à partir de l'analyse des charges médicales**

Partie 1 : Année N

SAC	Libellé Saisi	Type d'hospitalisation	Part du titre 2 dans les charges totales des SAC (en %) en N	Poids des DMI T2A dans la part de Titre 2	Ratio de suivi des DMI T2A (charges déduites / charges nettes) dans ARCANH	Poids des SP FES dans la part de Titre 2	Ratio de suivi des SP FES (charges déduites / charges nettes) dans ARCANH	Poids des DMI non T2A dans la part de Titre 2	Ratio de suivi des DMI non T2A (charges déduites / charges nettes) dans ARCANH	Poids des SP non FES dans la part de Titre 2	Ratio de suivi des SP non FES (charges déduites / charges nettes) dans ARCANH

Vous trouverez les explications de ce tableau dans le guide de lecture des TDC disponible sur la plateforme e-PMSI au moment du téléchargement des TDC.

## 6.4. L'application ENC sur la plateforme e-PMSI

La notice d'utilisation de la plateforme pour l'ENC se trouve sur le site de l'ATIH : <http://www.atih.sante.fr/index.php?id=000B700004FF>

L'évolution de la plateforme répond à plusieurs objectifs :

- centralisation des informations concernant chaque établissement,
- mise à disposition des tableaux de contrôle et base de coût en version finale, en fin de campagne,
- simplification et lisibilité des items mis à disposition de l'établissement.

Ajout de l'item « Restitutions » dans le volet fixe de gauche dans lequel vous pourrez :

### - **Télécharger votre base de coût en cours de campagne**

Cette base est générée à chaque commande de traitement. Elle est disponible tout au long de la campagne.

→ ZIP à télécharger (1 fichier csv)

### - **Télécharger votre base de coût et vos tableaux de contrôle définitifs**

Il s'agit de la dernière version des tableaux de contrôle et base de coût, mise à disposition par les référents ATIH, en cas de modification des tableaux et base de coût au cours de la campagne.

### - **Restitutions individuelles complémentaires**

Ce lien met à disposition des fichiers de restitution, propres à votre établissement, utilisant la publication des référentiels ou valeurs nationales.

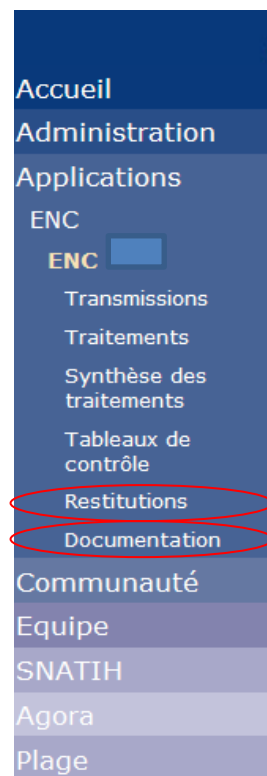
Une note explicative est jointe aux données fournies.

### - **Référentiel national / valeurs nationales**

Accès direct au référentiel de l'année de la campagne.

Ajout de l'item « Documentation »

L'item « Tableaux de contrôle » est dédié à l'auto-contrôle et à la supervision La base de coût n'est plus téléchargeable dans cet item.



## 7. Nous contacter

- Questions méthodologiques

**Votre interlocuteur principal pendant la phase de supervision est votre superviseur, sollicitez-le systématiquement en première intention, il représente l'ATIH.** Son rôle est de vous accompagner, contrôler et analyser vos données. Il transmettra vos demandes à l'ATIH si nécessaire.

- Questions techniques

Nous vous recommandons de poser vos questions sur le forum Agora, accessible sur le site de l'ATIH à l'adresse suivante :

<http://www.atih.sante.fr/> rubrique Agora (FAQ) dans le menu **Logiciels/ENC** pour toutes les questions relatives aux logiciels Arcanh et Aramis. Elles seront traitées par les informaticiens de l'ATIH.

Pour accéder à ce forum, vous avez besoin de votre login et mot de passe e-pmsi. Vos questions seront visibles par tous, soyez donc vigilants quant à la confidentialité de vos demandes.

Toutes vos questions seront étudiées et obtiendront une réponse dans les meilleurs délais.

- Autre

Pour toute autre question, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante : [encc.mco@atih.sante.fr](mailto:encc.mco@atih.sante.fr)

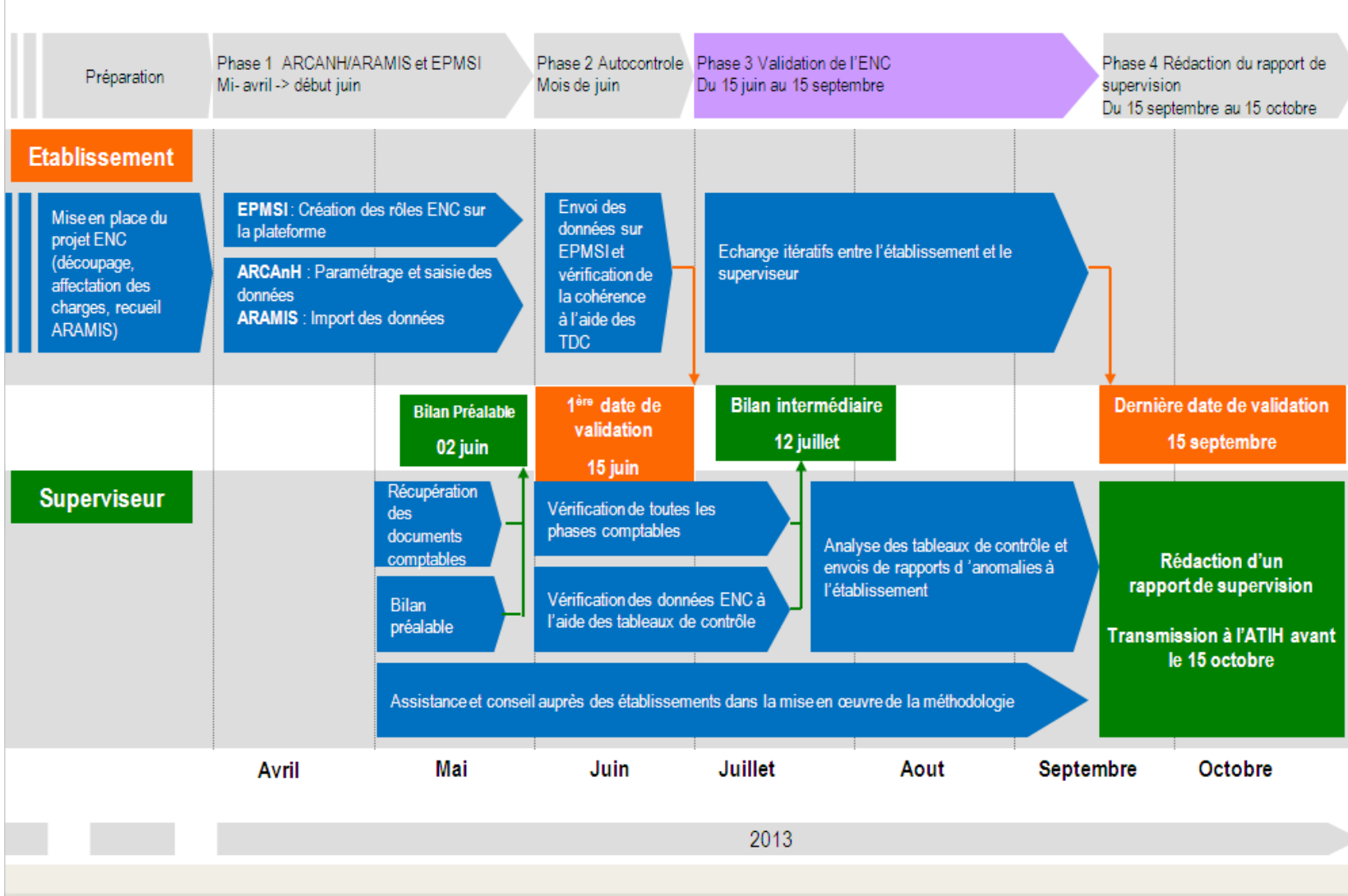
# ANNEXES

- 1- **Etapes du calendrier ENC MCO 2012**
- 2- **schéma récapitulatif des règles de comptage des journées administratives pour l'ENC MCO**
- 3- **Note d'analyse des couts extrêmes**

# **ANNEXE 1**

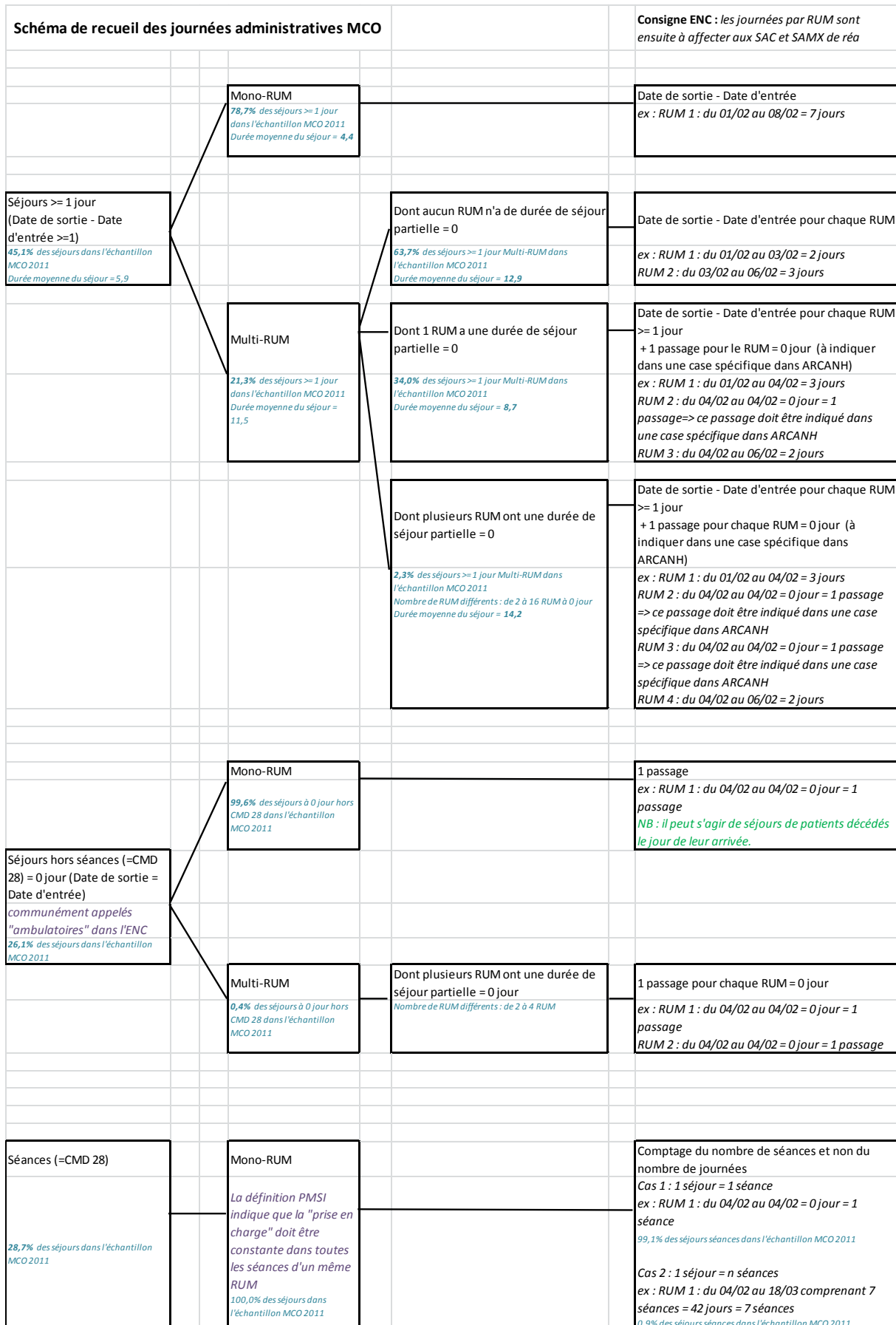
**Etapas du calendrier ENC MCO 2012**

# Calendrier de la campagne 2012



# **ANNEXE 2**

**Schéma récapitulatif des règles de comptage des  
journées administratives pour l'ENC MCO**





# **ANNEXE 3**

## **Note sur l'analyse des coûts extrêmes**

## Analyse du coût unitaire extrême des SAC, SAMT, SAMX pour l'ENC

L'objectif de cette note est d'initier une réflexion sur l'analyse des coûts unitaire pour les SAC, SAMT, SAMX pour la supervision ENC MCO.

### 1- Le calcul du coût unitaire dans l'ENC

Le coût unitaire de chaque section d'analyse figure dans les **tableaux de contrôle** :

- Pour les SAC → TDC 5.4
- Pour les SAMT → TDC 7.4
- Pour les SAMX → TDC 6.4

Il est calculé à partir des **données saisies dans ARCANH** de la façon suivante :

$$\frac{\text{charges nettes} + \text{LM par section hors DMI FES et SP FES (ARCANH)}}{\text{UO tous bénéficiaires (ARCANH)}}$$

Pour la valorisation, les DMI FES et SP FES sont réintégrés et ce coût unitaire est appliqué par séjour en fonction des unités d'œuvre consommées provenant des **données importées dans ARAMIS** :

- Pour les SAC et SAMX de réanimation, il s'agit des journées du PMSI
- Pour les SAMT et autres SAMX, il s'agit des UO recueillies dans ARAMIS

**Préalablement à l'analyse des coûts unitaires, le superviseur doit vérifier SA par SA le taux d'exhaustivité des unités d'œuvre entre les UO d'ARCANH et d'ARAMIS. Le cas échéant il sera demandé à l'établissement d'effectuer des corrections dans ARCANH ou dans les fichiers d'UO.**

- Pour les SAC → TDC 5.2
- Pour les SAMT → TDC 7.3
- Pour les SAMX → TDC 6.2 et 6.3

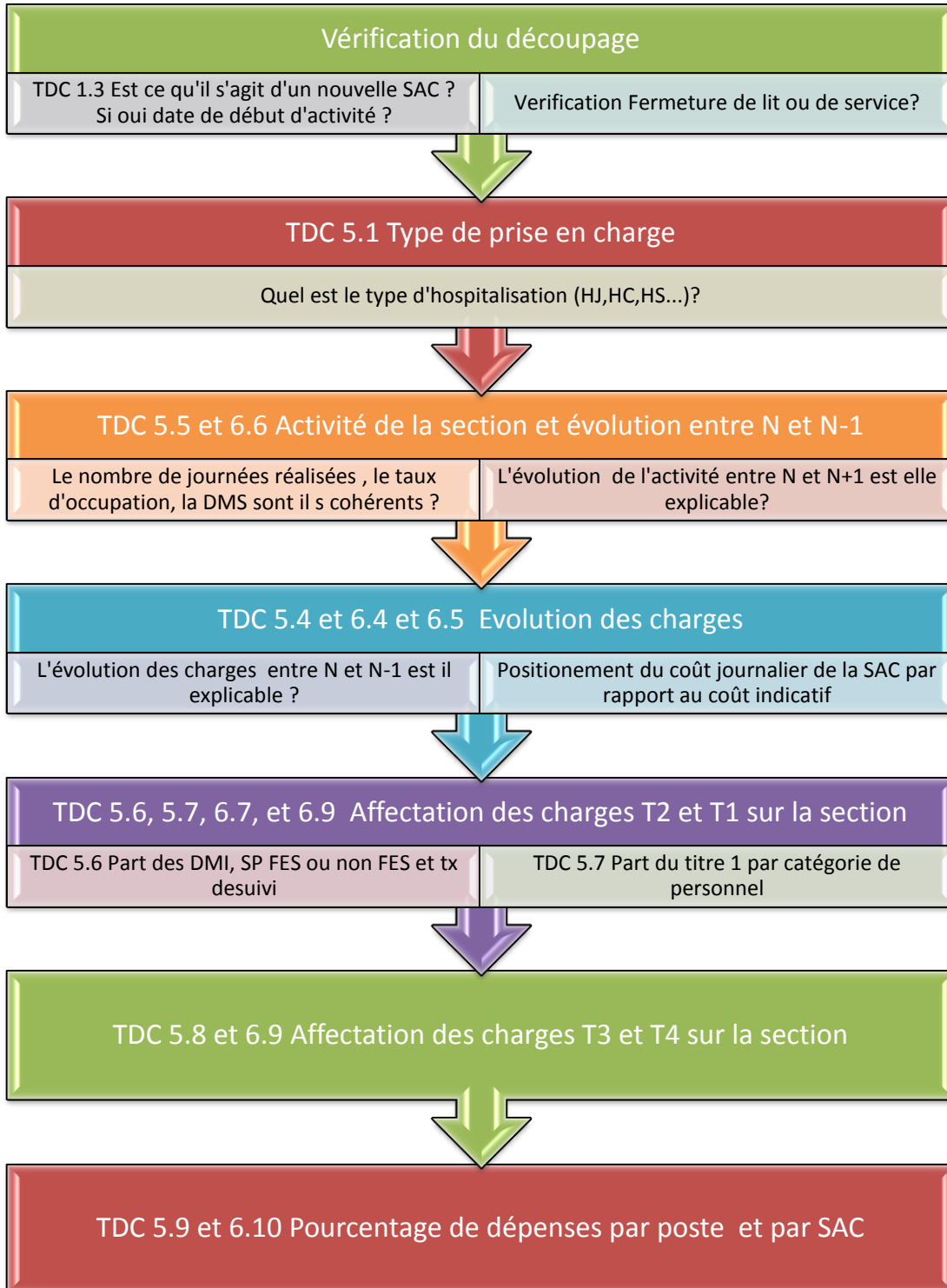
### 2- Contrôle d'un coût d'unité d'œuvre extrême

Le superviseur a la possibilité d'estimer la cohérence du coût d'unité d'œuvre de la section par rapport au coût ENC de l'échantillon en se rapportant aux tableaux de contrôle suivants :

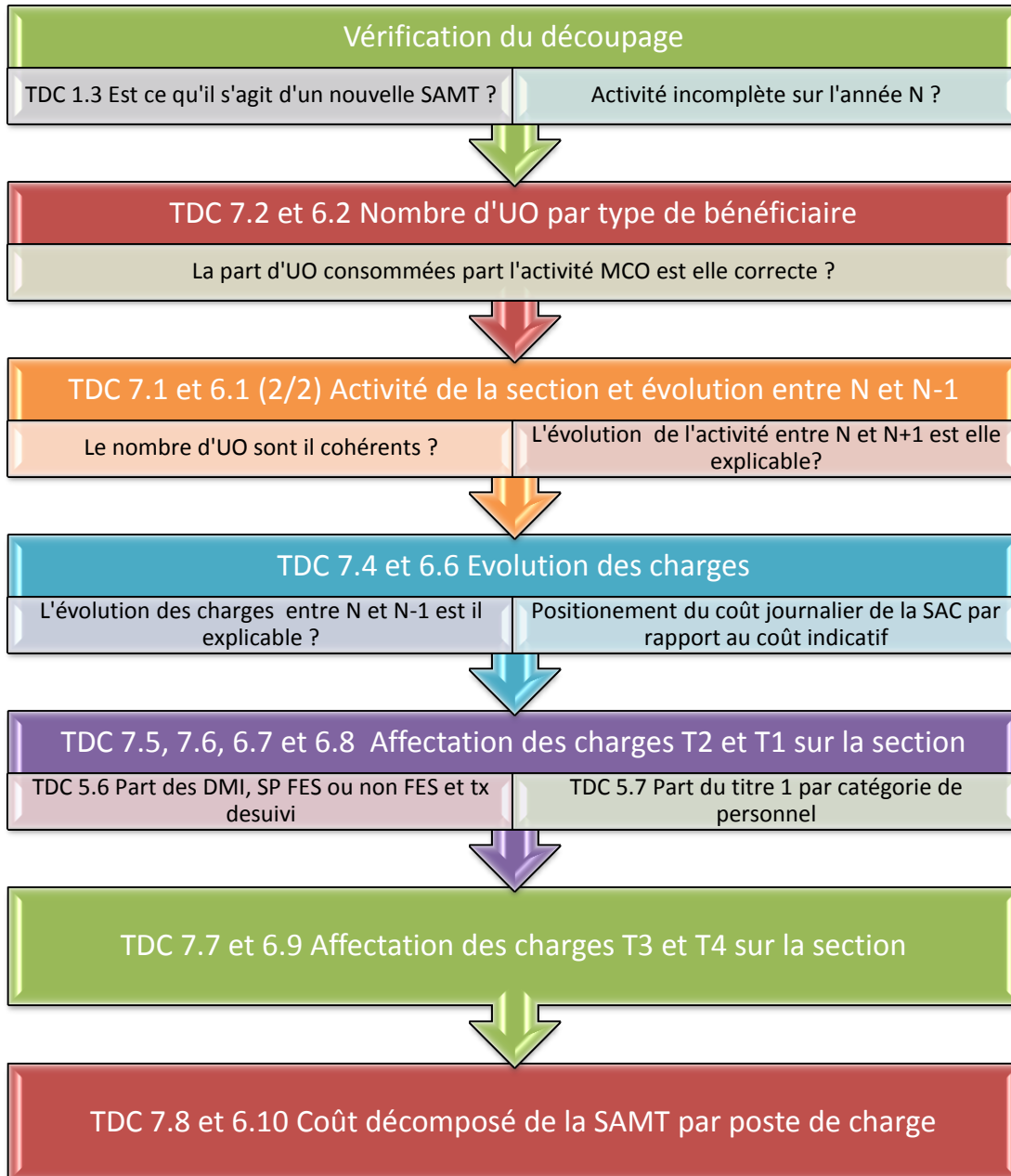
- Pour les SAC → TDC 5.4
- Pour les SAMT → TDC 7.4
- Pour les SAMX → TDC 6.4

Chaque point présenté devra être contrôlé, les anomalies devront être retournées à l'établissement.

**a. Points de contrôle à réaliser sur un coût journalier extrême pour une SAC ou une SAMX**



**b. Points de contrôle à réaliser sur un coût d'UO extrême pour une SAMT ou une SAMX**



**Une synthèse des anomalies et des justifications des correspondants en établissements devra être retranscrite dans le rapport de supervision. Ils feront l'objet d'une synthèse dans le rapport de supervision.**